



EPORA

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER
DE L'OUEST RHÔNE-ALPES

6 MARS 2012

Ordre du jour n°28

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 FEVRIER 2012

DELIBERATION N°12/021

Transfert du siège social de l'EPORA au 2 avenue Grüner à Saint-Etienne

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Etablissement Public de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU la délibération n° 05/024 du Conseil d'Administration en date du 19 décembre 2005 validant l'installation de l'EPORA dans les locaux de l'Ilot Grüner à Saint-Etienne,

Sur proposition du Président,

- ✓ Transfère le siège social de l'Etablissement, sis 108 rue de l'Avenir – ZI Molina la Chazotte – 42350 LA TALAUDIERE au 2 Avenue Grüner – CS 32902 – 42029 SAINT-ETIENNE CEDEX 1.
- ✓ Mandate le Directeur Général à l'effet de procéder à la régularisation correspondante au Greffe du Tribunal de Commerce de Saint-Etienne.

Le Directeur Général

Jean GUILLET

Pour le Président du Conseil d'Administration
de la région Rhône-Alpes
et du département du Rhône
par délégation

Georges ZIEGLER

Marc CHALLEAT